



Gatineau, le 26 mars 2015

Madame Linda Bédard
Directrice régionale
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
16, Impasse de la Gare-Talon, RC100
Gatineau (Québec)
J8P 0B1

Objet : Dépôt d'une résolution de la TRGIRT Outaouais

Madame Bédard,

Lors de la rencontre de la Table régionale de Gestion intégrée des Ressources et du Territoire public de l'Outaouais (TRGIRT) du 26 mars dernier, les membres de la TRGIRT Outaouais ont analysé une proposition du comité de travail sur les enjeux écologiques/Habitats fauniques, concernant l'enjeu écologique « Structure interne des peuplements », plus particulièrement, au niveau des superficies des blocs de coupes CPRS.

À cette rencontre de la TRGIRT Outaouais, la résolution suivante a été adoptée :

RÉSOLUTION :

- ATTENDU QU' À l'automne 2011, les trois Tables locales de Gestion intégrée des Ressources et du Territoire de l'Outaouais (TLGIRT), sur une proposition du ministère, ont convenu d'appliquer une série de modalités temporaires pour les enjeux établies pour chacune des trois Table ;
- ATTENDU QUE Le 11 juillet 2012 le ministère a élaboré une fiche VOIC, Afin de répondre à cet enjeu écologique, fixant la superficie maximale des blocs de coupe de régénération (CR) à 25 ha pour au moins 80 pourcent des superficies prescrites en CR;
- ATTENDU QUE Lors de la rencontre de la TRGIRT Outaouais du 11 septembre 2014, les représentants industriels ont indiqué aux membres de la TRGIRT Outaouais que cette modalité était très contraignante pour l'industrie, en venant réduire de façon drastique le volume récolté au kilomètre de chemins construits;
- ATTENDU QUE Le 11 septembre 2014, les membres de la TRGIRT Outaouais ont convenu de mandater le comité de travail sur les enjeux écologiques, afin d'analyser les modalités temporaires convenues par les défuntés TLGIRT pour les enjeux écologiques, et de proposer des modifications à celles-ci les cas échéants ;

- ATTENDU QUE Lors de la rencontre de la TRGIRT Outaouais du 20 novembre 2014, les membres du comité de travail sur les enjeux écologiques ont déposé une proposition visant à remplacer la modalité provisoire établie pour l'enjeu : Structure interne et que cette proposition a été rejetée ;
- ATTENDU QUE Lors de la rencontre de la TRGIRT Outaouais du 22 janvier 2015, les membres de la TRGIRT Outaouais ont demandé de tenir une rencontre conjointe des comités de travail enjeux écologiques et habitats fauniques pour l'élaboration d'une autre proposition ;
- ATTENDU QUE Lors de la rencontre commune des comités enjeux écologiques et habitats qui s'est tenue le 24 février 2015, les membres ont convenu d'une proposition à déposer lors de la rencontre de la TRGIRT Outaouais du 26 mars 2015 ;
- ATTENDU QUE Lors de la rencontre de la TRGIRT Outaouais du 26 mars 2015, les membres de la TRGIRT Outaouais ont pris connaissance et convenue de déposer la présente résolution au ministère.

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et adopté à l'unanimité que :

- De modifier le texte de la fiche VOIC pour l'enjeu écologique « Structure interne», au niveau de la cible pour les superficies maximale des blocs de coupes, de la façon suivante :
 - 1- De façon générale, au moins 80% des coupes de régénération doivent avoir des assiettes de coupe de 25 ha ou moins, et ce pour le domaine bioclimatique de la sapinière. Par contre, sur demande de l'aménagiste du territoire, il sera possible de moduler et d'augmenter jusqu' à un maximum de 50 ha les superficies de coupes pour ce domaine bioclimatique, par la réalisation d'une consultation sur la planification fine impliquant les intervenants concernés et résultant à une entente entre les parties.**

Dans, l'attente de recevoir la position de votre ministère sur cette résolution, je vous prie d'agréer, Madame Bédard, l'expression de mes sentiments, les meilleurs.

Le secrétaire de la TRGIRT Outaouais,

Christian Taillon,
Agent de concertation et de développement